CHR Talent

FICHE EXPLICATIVE
Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

1. Cadre réglementaire et engagement de l'organisme

L'organisme de formation CHR Talent s'inscrit dans une démarche inclusive et respecte les obligations prévues par :

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances
- Le Référentiel National Qualité (RNQ – Qualiopi), indicateur 6
- Les recommandations de l'AGEFIPH et des Ressources Handicap Formation (RHF)

CHR Talent s'engage à garantir l'égalité d'accès à la formation, à prévenir toute forme de discrimination et à mettre en œuvre, lorsque cela est possible, des aménagements adaptés aux besoins des apprenants en situation de handicap.

2. Politique d'accessibilité et d'accompagnement

CHR Talent veille à :

- Informer les apprenants dès l'entrée en formation de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécifique
- Identifier les besoins liés au handicap (moteur, sensoriel, cognitif, psychique ou maladie invalidante)
- Mettre en place des adaptations pédagogiques, organisationnelles ou matérielles en fonction des situations
- Orienter, si nécessaire, vers les dispositifs et partenaires spécialisés (AGEFIPH, RHF, partenaires locaux)

Chaque situation est étudiée au cas par cas, dans le respect de la confidentialité.

3. Référent handicap

Afin d'assurer la coordination et le suivi des situations de handicap, CHR Talent a désigné un référent handicap.

Référent handicap CHR Talent : **Arash Mortazavi**
Contact via l'organisme : **admissions@chrtalent.fr**

Le référent handicap a pour missions :

- L'accueil et l'écoute des apprenants concernés
- L'analyse des besoins d'adaptation
- La coordination avec l'équipe pédagogique
- Le lien avec les acteurs externes (AGEFIPH, RHF, partenaires emploi/formation)

4. Ressources et partenaires mobilisables

CHR Talent peut s'appuyer sur les dispositifs suivants :

- AGEFIPH : aides techniques, humaines et financières

- Ressources Handicap Formation (RHF) : appui à l'analyse des situations et à la mise en œuvre des compensations
- Réseaux et partenaires locaux de l'emploi et de la formation

5. Informations administratives de l'organisme

Responsable d'Établissement : Arash Mortazavi
Adresse : 6 rue des Gazomètres, 93200 Saint-Denis
Téléphone : 06 95 68 68 99
Email : admissions@chrtalent.fr

6. Amélioration continue

Cette procédure fait l'objet d'une actualisation régulière afin de rester conforme aux évolutions réglementaires et aux recommandations des acteurs institutionnels, dans une logique d'amélioration continue de la qualité.